MANIFESTE
OV
RAISONNEMENT
SVR LES AFFAIRES
DE
CATALOGNE,
CONTRE LES INTRIGVES
du Cardinal Mazarin.

Traduit d'Espagnol en François.

A PARIS,
Chez FRANÇOIS NOEL, ruë Sainct Iacques, aux
Colonnes d'Hercules.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

MANIFESTE OV RAISONNEMENT ſur les affaires de Catalogne contre les intrigues du Cardinal Mazarin:

Traduit d'Eſpagnol en François.

PVIS que la Principauté de Catalogne eſt vne des Prouinces, qui auec plus de fidelité, dépend de la Monarchie Françoiſe, pour la conſeruation de laquelle, ladite Monarchie à tant d'vtilitez & conuenances, comme il eſt aiſé de iuger. Il eſt raiſonnable qu'au temps que toutes les autres Prouinces de France, concurrent à faire paraeſtre, pour le ſeruice de ſa Maieſté & bien public la maniere fatale du gouuernement qu'en icelle a tenu le Cardinal Mazarin, que la Catalogne tienne auſſi ſa partie, qui ne ſera pas de peu de poids, pour manifeſter le fondement & la Polytique que ledit Cardinal a obſerué en ſon Miniſtere. Pour ce ſujet, auſſi-toſt que ie vis ſortir en public la verité ſur ce grand Theatre de la France, ie me reſolus (inſpiré d'vn mouuement ſuperieur)

de me transporter secrettement en Catalogne, où i'ay reconnu manifestement que le dessein du Cardinal a esté, non pas de conseruer en aucune façon cette principauté, la considerant si vtile & necessaire à l'exaltation & seureté de cette Monarchie. Mais comme il ne pouuoit entreprendre mal nifestement vn tel dessein, sans qu'il descouurit la mauuaise affection qu'il auoit pour la Couronne de France, il tascha d'introduire vne espece de gouuernement en icelle Principauté, qui en l'exterieur auroit des apparences d'vne grande Iustice, & seroit conuenable pour sa conseruation: mais qui en l'interieur seroit remply de cõfusion, obligeant auec icelle & les effets que produiroit, les Catalans desesperez, de retourner d'eux mesmes à l'insupportable & tyranique ioug de Castille, affin que de cette maniere il peust obtenir sa fin desirée, & ne peust en aucun temps estre repris de la France.

Mais encore qu'il ait procedé auec tant d'artifice en ce gouuernement, il n'a pû faire en sorte que les Catalans ne luy ayent fait paroistre par d'amitié & de confiance, le voyant negligent à eu conseruation d'vne principauté si importante, & que ceux qui penetrent d'auantage dans les matieres d'Estat, n'ayent à bon droit douté de son intention, que maintenant ils voyent puissament deschifrée dans le gouuernement qu'il a tenu és autres Prouinces de France.

La Catalogne a tant de fondement pour se plaindre

RBC/NcU

plaindre, & faire vne anathomie des intentions que le Cardinal a eu pour elle, que plusieurs cahiers seroient necessaires pour les exprimer, toutefois l'on en mettra quelques-vns des plus considerables, qui sont ceux qui suiuent.

Premier Fondement.

Lors que le Cardinal donna commencement à son Ministere, se trouuant Vice-Roy & Capitaine General de Catalogne, le Seigneur Mareschal de la Mothe, & Intendant General, le sieur Bercher, voyant qu'il ne pouuoit asseurer sur eux la direction de son dessein, resolut les tirer tous deux hors de la Principauté, pour le regard de la Bercher, il prit pour pretexte le rencontre qu'il eust auec le sieur Mareschal de la Mothe, estant certain que ce motif ne le pouuoit obliger, puis qu'il auoit pris resolution d'en tirer aussi led. Mareschal, de sorte que son intétion fut, d'enuoyer en sa place le sieur de Marca, afin qu'estant comme il est creature du Chancelier de France, il eust en Catalogne vn executeur sans replique de tous ces ordres, puis qu'il est constant, que le Chancelier n'en a eu aucune en tous ceux que luy a donné le Cardinal.

Pour le regard du Mareschal, l'on sçait desia les pretextes qu'il prit pour le tirer hors de Catalogne, & ce qui est de plus grande consideration c'est que pour couurir d'auantage son intention,

& iustifier vne action si iniuste, il enuoya vn Commissaire François en Catalogne, pour receuoir les informations contre ledit Mareschal, auec des ordres fort pressans, & determinatifs pour les tesmoins François, qui auoient à déposer contre ledit Mareschal & autres Seigneurs ses dépendans, sçachant que ces tesmoins estoient ses ennemis capitaux; pour confondre dauantage & semer la zizanie entre les Catalans; le sieur de Marca en execution des ordres qu'il auoit, tascha que quelques Catalans assistassent à la verification des points desdites informations (comme ils firent) sans autre intention que de faire le seruice du Roy en vne matiere que le premier Ministre d'Estat de la France, & ledit sieur de Marca, publioient en Catalogne, que ce verifié estoit d'vne tres-grande consideration pour le bien de l'Estat: mais l'intention que le Cardinal & le sieur de Marca eurent en cette affaire pour y interresser les Catalans, fut de donner commencement à vne diuision & partialité entre ceux-cy & quelques Catalans, intimes amis dudit Mareschal, engageant les vns auec le pretexte du seruice du Roy & protegeant les autres pour rendre ou faire la diuision plus forte, c'est aussi mesme vne consideration notable, que pour le retour de Catalogne du Commissaire François, auec les informations non si parfaites ny accomplies comme le desiroit le Cardinal, il resta disgracié de la Cour.

Second Fondement.

Les Ambassadeurs de Catalogne ayant l'an 1644. des instructions pour representer à sa Maiesté que la perte de Lerida & autre succez diuers, naissoient du peu d'assistance qu'on donnoit aux troupes dudit sieur Mareschal de la Mothe, le Cardinal se ressentit tant de cela, que par le moyen du sieur de Marca, il obtint que l'on reuoquast ladite clause aux Ambassadeurs, afin qu'en quelque temps que ce fut, ne parut point la plainte de Catalogne, que c'estoit faute d'assistance, & ce fust alors que pour donner plus de chaleur aux soins qu'il publioit auoir des affaires de Catalogne, il fit imprimer vne liste des troupes & millions qu'il disoit auoir enuoyé à ladite Principauté, où les troupes furent beaucoup plus que celles qu'exprime la liste, ou l'argent beaucoup moins, puis que par faute de payemens, les mesmes vniuersitez de Catalogne substanterent quelque temps les troupes, pour remedier aux desordres qu'elles faisoient.

Troisiesme Fondement.

Le sieur Mareschal de la Mothe, estant desia sorty de Catalogne, le Cardinal fit nommer pour Vice-Roy, le Comte d'Harcourt, & pour demantir le peu de credit d'assistance qu'il auoit gagné au temps precedent, & ainsi dissimuler dauantage

ſon deſſein, il donna ſuffiſante aſſiſtance audit Comte d'Harcourt, de maniere que ſe ioignant auec la valeur dudit Comte, il puſt en vne campagne, gagner Roze, recouurer Cameraze, & le difficile paſſage de la Seigre, gagner vne bataille, ſecourir Flix, anneantir du tout l'armée ennemie, & recouurer Balaguier, & auroit fait beaucoup dauantage ſi le pain d'amonition ne luy eut manqué. Toutefois le progrez du ſieur d'Harcourt s'aduançant au delà, de ce que ledit Cardinal n'euſt deſiré, & voyant qu'auec iceux la mécreance de l'aſſiſtance eſtoit arreſtée, on luy donna ſi peu de credit apres la campagne ſuiuante que par manquemens d'icelle on profita mal ſept mois du ſiege de Lerida. Et encore peut-eſtre, les affaires euſſent paſſé bien auant, ſi l'intelligence ſecrete du Marquis de la Trouſſe auec l'ennemy, ne luy euſſent affranchy le paſſage pour le ſecours, ny ne ſe peut croire que ledit Marquis l'eut fait ſans vn ordre ſuperieur, ioint que ne l'ayant, il eut eſté chaſtié, & non pas protegé puiſſament de la Cour, où il retourna lors qu'il deuoit s'enfuir.

A quoy l'on adiouſte que perſiſtant encore au ſiege de Lerida, aprés auoir leué celuy d'Orbitello en Italie, ayant fait inſtance au Cardinal, qu'il enuoyaſt en Catalogne l'armée nauałle, auec laquelle il aſſeuroit la priſe de Lerida & ſe pouuoit aſſeurer de la place de Tarragone, pour eſtre alors fort dégarnie, il ne voulut donner lieu à de ſemblables

progrez

progrez enuoyant vne autre fois ladite armée en Italie, & parce qu'apres le siege leué de Lerida, la ville de Barcelonne, par le moyen de son Ambassadeur Pinianel representa à sa Maiesté (entre autres choses) que si les troupes d'Italie s'enuoyoient en Catalogne, en peu de temps toutes les places de l'ennemy se regagneroient, l'obligeant à vne bonne paix: Le Cardinal connoissant par cecy que les Catalás auoient pris garde à la faute de l'armée naualle pour la prise de Lerida & de Taragone, & pour s'excuser d'icelle, fit que sa Maiesté escriuit à la ville de Barselonne qu'ayant offert l'armée naualle au Comte d'Harcourt, au temps qu'il auoit mis le siege à Lerida ne le voulut accepter: estant le vent fort contraire à cela, & ne se peut croire qu'vn General si Magnanime refusast vn offre qui l'asseuroit en sa plus grande gloire.

Quatriesme Fondement.

Encore que la fidelité de Catalogne à la France ce soit monstrée tousiours tres constante, l'artifice des Ennemis n'a pas laissé de peruertir quelque particulier; à quoy preuoyant le Comte d'Harcourt, tant par la descouuerte & chastiment d'vne conspiration, & aussi auec le bannissement des soupçonnez, & poursuiuant ce que les autres Vice-Rois auoient fait comme prudens & ialoux du bien de leur Roy, soit auec d'autres moyens de Iustice & Politique, il enracina si profonde-

ment l'authorité Royale en Catalogne, qu'il ne resta en icelle aucune mauuaise affection, ou du moins elle n'osoit paroistre. Mais d'autant plus que le Comte de Harcourt témoigna de zele pour la conseruation de cét Estat, le Cardinal fit paroistre d'autant plus sa particuliere auersion, puis que la cause de la disgrace dudit Comte, fut pour auoir descouuert & puny la trahison & conspiration, ce qu'apres l'experience confirme: Car à peine le Comte de Harcourt fut-il sorty de Catalogne, que les mauuaises intentions du Cardinal Mazarin commencerent à renaistre, iusques à remettre sur pied tous les mauuais desseins de Castille, & les faire agir auec plus de licence & plus d'effronterie. La preuue de cette verité est encore plus grande, se resouuenant des diligences extraordinaires que fit le sieur de Marca pour deliurer vn des conspirateur nommé Ferrer, (lequel sans auoir egard à tout cela: tout le Conseil Royal le condamna à estre estranglé,) iusques à deposer iudiciairement en sa faueur aux procedé de sa conspiration; Chose incroyable à vn Ministre tant eminent, & qui sans doute ne l'auroit fait s'il n'eust eu certitude ou asseurance, qu'vne action semblable deuoit estre bien renduë du premier Ministre d'Estat, comme au contraire mal receuë: les iustes diligence du Comte de Harcourt. De plus; vne Lettre Royale donne lieu à la connoissance de ce qui est dit, que le Cardinal fit escrire au Comte de Harcourt, (de laquelle si l'on fait recherche, sans

doute l'on la trouuera dans ses papiers) luy ordonnant expressement, qu'il fit surseoir l'information qui se faisoit à l'instance d'vn mal affectionné à la Couronne de France, luy disant qu'il ne fit aucune supposition de quelque tesmoin que ce fut qui deposassent contre telle personne, ny mesme encore qu'il trouuast des Lettres de sa lettre & main de secrette intelligence auec les Ennemis, puis qu'il plaisoit à sa Maiesté & que c'estoient des faussetez, pour perdre vne personne si affectionnée à la France en Catalogne.

Finalement le rapport cy-dessus a des indices fort grãds en la personne de l'Abbé de Galligane, puisque auparauant qu'il eust esté descouuert par le Comte de Harcourt pour chef de la conspiration, le Cardinal le combloit de graces & de faueurs; & apres qu'il fust apprehendé & mis dans le Chasteau de Salse, & sauué d'iceluy auec intelligence des François qui gardoient la Place, il ne fit ressentiment aucun de semblable action.

Cinquiesme Fondement.

Le Prince de Condé succeda au Comte de Harcourt en son Office de Viceroy de Catalogne, voulant dementir auec la denomination d'vn grand & si fameux Prince, le peu d'assistance qu'il donna à ses armes. Ce Prince essaya & tenta (encore qu'auec peu de forces) le second Siege de Lerida; & bien que la cause qui le contraignit de

le leuer, fut de ce que quantité de ces soldats estoient passez du costé des Ennemis, par faute d'estre payez; toutefois la cause plus principale fut d'auoir receu aduis du sieur de Marca, contenant que les Ennemis par des secrettes intelligences qu'ils auoient en Barcelonne, souhaittoient de faire vne entreprise sur icelle, & que son Altesse ayant si peu de trouppes, s'il perseueroit au siege de Lerida; encore qu'il prist la place, c'estoit hazarder Barcelone, & toute la Catalogne; & cóme il est certain qu'en telle occasion il ny auoit en Barcelone aucun ombrage d'intelligence; Aussi est-il aisé à voir, que le sieur de Marca, prist ce pretexte pour empescher la prise de Lerida; ce qu'il n'eust osé faire sans vn ordre superieur.

Sixiesme Fondement.

Le Cardinal de Saincte Cecile, succeda en Catalogne au Prince de Condé. Tout le monde sçait la peine qu'il eut à accepter cét employ, & les instances extremes qu'il fit pour en sortir, & iusques à ce qu'il en obtint la permission. La fin qu'eust le Cardinal en cette action & denomination de Viceroy, fut de relascher dauantage les raines au mauuais gouuernement de Catalogne, prouoquant les Catalans à vn desespoir, puisque experimentant mil desordres & manquemens, ils se trouuoient dans l'impossibilité, non seulement d'obtenir remede, mais mesme d'auoir recours à la

Cour,

Cour, ſe voyant gouuernez par le frere d'vn Traiſtre, & qu'ainſi leurs plaintes ne ſeroient pas bien receuës ny conſiderées. Ils en auroient peu donner plusieurs : mais les principales, que toute la diſtribution des graces & faueurs des Charges & Offices qui ne ſont venales en ce pays, ce faiſoient au poix de l'or ; & que d'autre part les ſeruiteurs meſme du Viceroy, diſoient à haute voix, que la Catalogne retourneroit bien-toſt à la Caſtille. De plus, que dira on ſur ce fondement du Conneſtable du Roy Catholique, ce qu'à peine peut on croire : mais la verité eſt, qu'ayant le paſſeport de noſtre Roy, pour aller librement par toutes les coſtes de France & de Catalogne, & s'entretenir & ſeiourner aux ports qu'il deſiroit: arriuant en Catalogne, il ſe deſembarqua en Palamos, & fit tout ce qu'il peuſt pour peruertir ceux du pays, & arriuant apres aux port de Barcelone, eſſaya d'entrer, pour faire les meſmes inductions ainſi qu'il eut bien pû faire, puis qu'il auoit deſia la permiſſiõ du Cardinal de Saincte Cecile, ſi les Conſeillers de la Ville, & tout le peuple ne ſe fuſſent opposé à luy par leur accouſtumee fidelité, encore qu'auec vn reſſentiment particulier & notable reſſentiment du Viceroy.

Septieſme Fondement.

Le Cardinal de Saincte Cecile eſtant ſorty de Catalogne, y entra pour Viceroy le Mareſchal de

Schomberg, lequel fut aussi peu assisté de troupes & de deniers, comme les autres ses predecesseurs; ce qui fut cause que lassé d'vne seule campagne, il demanda aussi-tost permission pour s'en retourner en France, afin de ne perdre la gloire qu'il auoit acquise en la prise de Tortose; plus par sa valeur & bonheur particulier, & assistance des Catalans, que par les forces qu'il auoit. A quoy l'on adiouste qu'estant fort aisé en cette Campagne là de prendre Taragone comme il l'auoit disposé, & presque asseuré, ledit Mareschal de Schomberg, demanda pour cela l'armée nauale, qui luy fut refusée, afin que l'on ne fit vn succez de si grande importance en cette Principauté, & la conseruation de Tortose n'estant de moindre importance. Et à cette fin, Monsieur de Marchin Gouuerneur de ladite Place, ayant fait instance precise à la Cour, sur la necessité que cette Place auoit d'estre fortifiée, & des deniers necessaires pour cet effet; cela s'est tousiours passé en parole seulement, afin que l'Ennemy pût auec plus grande facilité la reprendre.

Huictiéme Fondement.

L'on descouure dauantage l'artifice du Cardinal, considerant qu'il fit les nominations de Vice-Roy, des personnes plus qualifiez de la Cour, comme sont le Prince de Condé, le Comte de Harcourt, & le Mareschal de Schomberg; & que mes-

me il voulut nommer pour Vice-Roy ſon propre frere le Cardinal de Saincte Cecile, afin de pouuoir en tout temps alleguer vne particuliere affection pour la conſeruation de Catalogne, à laquelle il auoit enuoyé des Vice-Roys ſi celebres, & iuſques à ſon frere. Toutesfois en cecy, qui ſemble vne faueur, ſe renferme la plus grande malice qui ſe peut imaginer, puis que donnant ſi peu d'aſſiſtance à des Vice Roys ſi fameux, ce fut de les obliger ſeulement, comme ils firent, de ſortir en bref de Catalogne. Tous ces changemens de Vice Roys ſeruant de moquerie & de riſée aux Ennemis de la France, y en ayant eu en huit ans le nombre de ſix differends, à ſçauoir, Brezé, la Mothe, Harcourt, Condé, Saincte Cecile, & Schomberg. Il eut deux fins pour ce changement: l'vne, pour faire perdre aux Catalans leur credit en France, comme eſtant leur gouuernement inſupportable & difficile: l'autre, eſtoit d'hazarder cet Eſtat, veu que le chemin ou la voye plus certaine pour cela eſt le changement de tant de Vice-Roys; chargeāt tantoſt la Principauté auec de plus grandes garniſons, tantoſt deprimant auec ledit changement l'Authorité Royale, & tantoſt rendant impoſſible le rencontre du bon gouuernement; puis qu'à peine commençoit vn Vice-Roy d'eſtre inſtruit ou habitué aux affaires de Catalogne, qu'auſſi-toſt l'on y en enuoyoit vn autre, afin que par ce moyen le tout ne fuſt que confuſion, plainte, & deſordre.

Neufiéme Fondement.

L'on representa au Cardinal, que l'vne des principales causes qui troubloit le gouuernement de Catalogne, estoit qu'il y auoit vn Intendant de Politique, & les raisons estoient les suiuantes: que c'est contre les Constitutions de Catalogne, d'establir en icelle aucun Intendant Politique, le Viceroy y estant independant, & en la Iustice & en la Politique; & que par cette conformité iamais le Roy Catholique n'y en eust, soit en paix ou en guerre, que le nom seul d'Intendant, seruoit pour semer des diuisions & former des partialitez, comme il est facile à voir.

Or il est tres-mal à propos, que la France elle-mesme fomente lesdites diuisions en vn pays nouueau, pour lequel le Roy Catholique fait tous ses efforts possibles pour les y semer. Considerant de plus l'humeur irreconciliable des Catalans, vne fois diuisée; & qu'ainsi les raisons d'Estat de Catalogne ne demandent pas des Intendans, comme font les autres Prouinces de France; où ceux du pays sont de plus facile reconciliation, & où les ennemis de la Couronne ne peuuent aisément fomenter les diuisions, soit pour estre les peuples plus eloignez, soit pour estre anciens en la domination Françoise.

Qu'en vn pays où encore que la fidelité soit constante, neantmoins les mauuaises affections en

aucuns ne manque iamais ; & l'Intendant y ſert ſeulement pour les embraſſer & proteger ſous le tiltre de mal contens, leſquels ſe voyans en eſtat d'eſtre chaſtiez par les Vice-Roys, ſelon leurs merites, ont recours à l'aſyle de l'Intendant, qui les defend, pour en cette maniere contre-balancer ſous pretexte des ſuites & des conſequences de ſon authorité auec celle des Vice-Roys, ainſi que l'on l'a experimenté à la deſcouuerte de la conſpiration cy-deſſus mentionnée, & en laquelle tous les bannis ſont retournez en la Principauté ; & ce par la negociation de l'Intendant, lequel comme il ſubſiſte touſiours, & que les Vice-Roys ſe changent, le tout luy a eſté aſſez facile ou aiſé : Et la meſme choſe s'eſt experimentée en pluſieurs autres occaſions. Toutes leſquelles choſes ne ſeruent que pour donner plus de licence aux ſuſdites mauuaiſes affections, en faueur des ennemis ; & par ce moyen les bons ſujets & vaſſaux de la France ſont meſcontens de voir les ennemis impatroniſez de la Monarchie : & les meſmes eſtans mal affectionnez & meſcontens (comme ils le ſont en effect de la conſeruation de la Catalogne en France) il s'enſuit que cette Principauté eſt vn Eſtat dans lequel il n'y a que des meſcontens : de ſorte que ſi l'on ne donne remede à ce mal, tel & ſemblable Eſtat ne peut long temps ſubſiſter.

Les raiſons ſuſdites non ſeulement n'obligerent pas le Cardinal à y mettre le remede neceſſaire,

qui estoit de demettre l'Intendant, mais au contraire luy donna vne authorite plus absoluë qu'au Vice-Roy mesme, veu que cette recommendation en la Cour estoit de plus grande efficace que celle des Vice-Roys : Mais ne faut pas s'en estonner, puis qu'il a esté le principal directeur de tous les desseins du Cardinal: mais entre tous, le plus pernicieux fut que le sieur de Marca ne se voulut pas contenter seulement de proteger les mauuaises affections des ennemis de la France, mais encore persecuter les plus fideles vassaux du Roy, tant pour estre applaudis & caressez des Vice Roys, comme aussi par ce moyen de mettre au desespoir tous les bons Catalans.

On doit noter en ce lieu, que le Comte de Harcourt ayant connoissance que l'Abbé Faget, neueu du sieur de Marca, commettoit des fraudes & tromperies en l'administration qu'il auoit du Duché de Cardone : & ce au preiudice du patrimoine Royal, luy osta ladite administration, pour y en nommer vn autre, lequel aussi-tost augmenta les reuenus du Duché de douze mil escus tous les ans; neantmoins ledit sieur de Marca eut tant de pouuoir, qu'il fit rendre & remettre la mesme administration à son neueu, & ce par ordre de la Cour : En quoy l'on void l'estime que le Cardinal faisoit de sa personne, pour tres-fidele directeur de ses intentions.

Dixiesme Fondement.

Qui doutera donc que l'vnion entre les François & Catalans, venant à manquer, qu'il sera impossible de conseruer la Catalogne en France; or le Cardinal a essayé à cette fin, d'introduire des meffiances entre les vns & les autres, puis que par plusieurs & diuerses fois, il a fait publier en France, que les Catalans conspiroient pour retourner sous le ioug de la Castille; & publier d'autre part en Catalogne, que les François vouloient abandonner les Catalans.

Onziesme Fondement.

Les Consistoires de Catalogne, sur ces doutes, & pour la seureté de leurs costes Maritimes, continuellement & par plusieurs fois, ont supplié sa Maiesté, qu'il luy pleust enuoyer vn nombre de Galeres; pour hyuerner en plusieurs ports de Catalogne: Mais le Cardinal l'a tousiours empesché, estimant dauantage que lesdites Galeres hyuernassent sans profit dans les ports de la France, que de preseruer la Catalogne contre les inuasions des pirates & ennemis, lesquels tant ceux de Saragoce, Alfaquiers, & Maliorgues, ont fait diuerses prises de vaisseaux & barques de Catalans, & François; ce qui se pouuoit aisément empescher de nostre part si nous eussions este assistez de quelques Galeres.

Douziesme Fondement.

Le Conseil Royal de Catalogne, ayant sequestré toutes les rentes qui sont en grand nombre & considerables, de diuerses Commanderies de la Religion de Sainct Iean, tant parce que les possesseurs sont habitans & demeurans és terres du Roy Catholique, & ennemis de nostre Couronne, comme aussi afin que les deniers & reuenus ne se transportassent hors de Catalogne, és pays & terres de nos ennemis, mais le Cardinal fit reuocquer par vn Edict Royal, l'Arrest rapporté cy-dessus, & si bien iustifié par le Conseil Royal de Catalogne, sans l'obliger au contraire par des repliques dudit Conseil Royal, ny auec la Iustice, ny auec la deuë raison d'Estat.

Treiziesme Fondement.

Lesdits consistoires de Catalogne supplièrent sa Maiesté qu'il luy plust faire déposer en la table de la ville de Barcelonne les conuoys d'or & d'argent qui entroient dans la Principauté pour la solde & payement des gens de guerre, puis que cela auoit accoustumé d'estre fait au temps du Roy Catholique, & qu'en le faisant l'on ne pouuoit trouuer aucun preiudice pour sa Maiesté, & qu'en cela la ville de Barcelonne y auoit plusieurs conuenances, lesquelles redondoient au seruice de sa Couronne & au bien public : mais sur cecy le Cardinal

ne

ne voulut iamais rien octroyer, ſoit que ce fut pour empeſcher leſdites conuenances, ou bien afin qu'on ne puſt verifier en Catalogne, le nombre des deniers qui entroient en icelle, peut eſtre auſſi afin que quelques Partiſans pour des intereſts particuliers, profitaſſent pluſtoſt que la ville de Barcelonne, & meſme que pour le bien public.

Quatorzieſme Fondement.

Les meſmes Conſiſtoires de Catalogne & le Conſeil Royal, comme touſiours ialoux du ſeruice de ſa Maieſté & conſeruation de la Principauté, iamais n'ont approuué dans la Catalogné l'aſſiſtance du Sous-Collecteur Apoſtolique, & ce pour trois raiſons; La premiere, pour eſtre iceluy mediatement Miniſtre du Pape, & immediatement d'Eſpagne, ayant eſté enuoyé pour la Catalogne par le Nonce d'Eſpagne, & cecy deuroit ſuffire, quand bien manqueroit les ſoubçons importans de ſa correſpondance en toute matiere & en tous Eſtats au grand preiudice de la France, & partant ne deuroit eſtre receu en Catalogne, eu eſgard qu'il y va du credit du Roy d'y auoir en Catalogne vn Miniſtre dépendant d'Eſpagne; La ſeconde raiſon fondée ſur l'experience eſt, que tandis que reſidera en Catalogne vn Collecteur Apoſtolique, iamais le Pape ne deliurera les Bulles des dignitez & Benefi-

F

ces de Catalogne, qui ſont de preſentation Royalle, à ſçauoir tous les Eueſchez, Abbayes & autres dignitez fort conſiderables. La troiſieſme raiſon eſt, que ledit Collecteur eſtant comme la ſangſuë des rentes Eccleſiaſtiques & vacquantes, il en enuoye tout le reuenu en Italie, & par ce moyen tire les doublons, piſtoles & argent de Catalogne, iuſques à achepter tout l'argent en œuure & façonné, qu'il peut auoir, & à charges manifeſtes de les enuoyer à Rome, & la Catalogne en cecy, eſt ſœur de la France; or comme ces meſmes raiſons repreſentées au Cardinal, ont fait en ſon eſprit des effects contraires, paroiſtra auſſi ſon intention contraire: de ſorte qu'il a touſiours conſerué en Catalogne le ſuſdit Sous-Collecteur, ſans ſe ſoucier des aduis que l'Ambaſſadeur de France reſidant à Rome, a donné au Conſiſtoire de Catalogne conforme à ſon ſentiment.

Quinzieſme Fondement.

A quoy peut-on attribuer qu'on a tiré de Catalogne en toutes les campagnes, les vieilles troupes & enuoyer de nouuelles, eu eſgard, l'eſloignement de cét Eſtat, & que ce changement donnoit occaſion à de plus grands frais, ſans la conſideration que pluſieurs ſoldats mouroient ſur le chemin, ſi ce n'eſt afin de donner occaſion aux nouuelles

troupes, non encores inſtituées & habituez aux loix & ſtilles du pays, par leur changement, de commettre pluſieurs deſordres & querelles entr'eux & ceux du pays.

Seizieſme Fondement.

Bref on peut connoiſtre facilement les pernicieuſes intentions du Cardinal Mazarin, la réponſe qui fut donnée par ſon ordre, au nom de la Reyne Regente, par le Chancelier de France, aux Seigneurs enuoyez par le Parlement de Paris le 6. Iuillet 1648. excuſant par icelle, la pauureté de l'Eſpagne, en diſant que la guerre de Catalogne coutoit au Roy pluſieurs millions, & que les Catalans ne contribuoient aucunes choſes aux troupes, ny meſme aux vſtanciles neceſſaires. Mais qu'il ſoit notoire à tout le monde que la fidelité & amour auec laquelle les Catalans ſeruent la France, ſe reſſent extremement de telles impoſtures, parce que la verité eſt, que ſans doute cette Prouince n'eſtant fertille comme celles de France, & de plus conſommée & deſtruite des guerres inteſtines depuis douze ans, les frais & degats qu'elle ſupporte continuellement pour ſe conſeruer à la France, ſont ceux qui ſuiuent premierement par les pacts & accords faits entre le Roy & la Principauté, non ſeulement ceux du païs fourniſſent aux ſoldats les

vstanciles ; mais encore leur donnent gratuitement leur logement, le feu, l'huile, le vinaigre, la chandelle, la paille ou le foin pour les cheuaux : mais l'orge ou l'auoine valant communement en ce pays-là, la mesure à raison de soixante sols, la donne aux soldats pour vingt sols, & par ce moyen les communautez & les particuliers s'apauurissent, de plus & outre ce qui est dit, les paysans contribuent bien souuent beaucoup au delà de l'entretien des soldats : car apres les auoir logé long-temps dans vne bourgade, les chefs offrent de déloger d'icelle, à condition que l'on ne leur fasse payer, ce qu'ils ont receu pour leur nourriture, sur quoy les paysans afin de redimer à plusieurs & diuers desordres qu'ils experimentent és logemens, se tiennent pour contens & satisfaits de ce que l'on leur doit, sans receuoir autre deniers que le délogement, pour lequel les chefs se font donner & signer vne quittance de ce qu'ils n'ont pas payé, & plusieurs fois mesme apres cela, ils y demeurent encore, ou bien il y rentre d'autres soldats, & tout ce desordre prouient pour le manquement d'argent, lequel n'est enuoyé en Catalogne auec telle quantité cóme l'on veut faire à croire. En outre la Principauté de Catalogne entretient continuellement en campagne plus de deux mil hommes de pied & cinq cens cheuaux, sans qu'il en couste rien au Roy, & en ce, la ville de Barcelonne, employe tous les

ans, ſeptante & deux mille eſcus, la meſme Cité de Barcelonne fait à toutes les campagnes des leuées extraordinaires à ſes deſpens, tantoſt de mil hommes, tantoſt de cinq cens, & le meſme font à proportion les autres villes & bourgades de Catalogne, & ce, ſans compter d'autres frais exceſſifs qu'elle fait pour ſe fortifier dauantage contre l'ennemy.

Il n'y a auſſi preſque aucune campagne que la ville de Barcelonne & quelqu'autres communautez & particuliers ne preſtent (par faute d'argent) aux Vice-Roys de grandes ſommes, pour la ſubſiſtance des troupes, & afin de ne faire memoire du paſſé, ſuffit de dire ce que Barcelonne en vne ſeule campagne, preſta à Monſieur le Mareſchal de Schomberg, nonante mil eſcus Catalans. Comment donc peut-on ſouffrir que pour faire oppoſition à des preuues ſi notoires & pour excuſer la pauureté de l'Eſpargne, que le Cardinal fit publier qu'il a enuoyé pluſieurs millions en Catalogne, eſtant à noter qu'vn million de France en vaut deux en Catalogne, eu eſgard que la monnoye de Frãce double en Catalogne, & voudroit neantmoins accuſer les Catalans, qui auec tant de fidelité vont ſe conſommant inceſſamment, afin de ſe conſeruer ſous l'obeïſſance de la Monarchie Françoiſe: Concluant donc, & auec verité ce diſcours, l'on en tire nettement & ſince-

rement, que pour faire le procez au Cardinal, touchant les manquemens de son Ministere, les preuues plus puissantes & expresses, sont celles qui resultent du gouuernement qu'il a eu en Catalogne.

Laus Deo.